

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	25 (1937)
Heft:	509
Artikel:	Un "Centre de liaison" des Associations féminines genevoises
Autor:	E.Gd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-262789

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vraient-elles pas un diplôme insistant sur leurs responsabilités futures ?

La discussion montre que le cours qui vient de se terminer à Rheinfelden n'avait pas d'autre objet que la formation de la femme en vue de ses responsabilités civiques. L'Alliance de Sociétés féminines suisses portera cet hiver son attention sur l'éducation civique de la jeune fille et l'éducation civique dans la famille. Mme Gerhard (Vevey) se plaint de la difficulté qu'on éprouve à intéresser les jeunes, les Eclaireuses notamment, à ces problèmes civiques.

Mme Debrüt-Vogel (Berne) attira rapidement l'attention de ses auditrices sur l'activité de la Commission de crise en demandant qu'on veuille bien aviser l'Office suisse des professions féminines de toute atteinte portée au travail féminin. Puis vinrent les communications de Mme Leuch, présidente centrale:

Que les sections changeant de présidente ne manquent pas d'en aviser le Comité central;

Dorénavant, les sections annonceront pour le 31 décembre, comme message de nouvelle année, le nombre de leurs membres pendant l'année écoulée et paieront leurs cotisations jusqu'au 28 février suivant, d'après le nombre des membres de la défunte année. Les comptes centraux doivent être bouclés le 1^{er} avril.

Pour le travail de cet hiver, on recommanda aux sections d'élaborer un programme respectant soigneusement la neutralité politique, de faire appel à des conférenciers d'avis différents afin d'entendre les divers sons de cloche. Cela donne de la vie aux séances et permet de se faire une opinion raisonnée.

La caisse de la Conférence des présidentes (tenue par Mme Gerhard) est riche de 109 fr. 50. C'est sur cette bonne nouvelle que la séance a été levée à 16 h. 50.

S. BONARD.

Un "Centre de Liaison" des Associations féminines genevoises

La dernière en ligne de nos grandes villes suisses, Genève vient enfin de mettre sur pied un organisme de coordination et de coopération des efforts féminins tels qu'il en existe à peu près partout en Suisse allemande, et pour la Suisse romande dans le canton de Vaud et à Lausanne. C'est d'ailleurs de ces « Cartels de Sociétés féminines » vaudois et lausannois que se sont surtout inspirées les initiatrices.

Que l'on ne croit pas, en raison de la date tardive à laquelle nos Sociétés féminines sont arrivées à cette entente, qu'elles aient jusqu'ici tiré à hue et à dia, travaillant chacune, pour son compte sans s'inquiéter de sa voisine ! Au contraire, et le système qui avait prévalu jusqu'à présent était celui des groupements plus spécialisés, à but temporaire ou permanent nettement déterminé, et qui n'étaient même pas tous exclusivement féminins : c'est ainsi que la plupart des organisations féminines avaient dès 1924 ou 1925 adhéré au Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale qui compte aujourd'hui plus de 50 Sociétés affiliées, et entre les mains duquel se sont peu à peu concentrés tous les problèmes actuels d'hygiène sociale et morale. C'est ainsi, d'autre part, que s'était constitué, il y a quatre ou cinq ans, un « Comité de Défense du droit de la femme au travail », qui groupe également les principales Sociétés féminines, tant professionnelles que féministes; qu'un « Centre ménager » s'est formé par la réunion de diverses organisations et institutions dont les questions ménagères sont l'activité essentielle; que le Groupeement « La femme et la démocratie » a été com-

posé dès 1934 aussi bien par des Sociétés féminines que par des membres individuels; que la « Journée de la Femme pour la Paix » est, chaque année, dans la semaine qui précède le 11 novembre et la célébration de l'anniversaire de l'armistice, mise sur pied en commun par des Sociétés féminines; que chacune des élections de prud'hommes, en 1932 comme en 1935, a amené la formation d'un Comité spécial d'action composé de délégués des Sociétés féminines; que, plus récemment encore, le Groupe qui, à l'exemple de la Frauenzentrale de Zurich, a étudié les causes du renchérissement des prix du pain et du lait, et les moyens d'y remédier était, lui aussi, formé de délégués de Sociétés féminines; et que, chaque fois que surgiroit un événement intéressant l'un ou l'autre aspect du mouvement féministe, les principales Sociétés de femmes se constituaient en un Comité temporaire, comme ce fut le cas lors de la campagne en faveur du pasteurat féminin en 1928, lors de l'élection d'une femme juge en 1935, ou plus simplement faisaient une démarche en commun auprès des autorités, comme cela a été toujours le cas pour obtenir la nomination de femmes dans des Commissions officielles... On voit donc par cette énumération, certainement incomplète, que malgré notre individualisme genevois souvent critiqué, la coopération existait depuis longtemps entre nos Sociétés, mais seulement sous une forme différente de celle que l'on rencontrait ailleurs en Suisse.

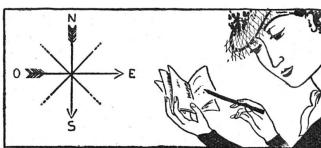
Mais si ce système un peu empirique, avait, de par ses possibilités très étendues, des avantages, il avait aussi des inconvénients, dont le plus grand était le caractère forcément temporaire ou restreint de ses manifestations. C'est à cela qu'ont voulu remédier les initiatrices du nouveau « Centre de Liaison », auquel elles ont tenu d'autre part avec raison à laisser le plus de souplesse possible, en lui donnant, pour ses débuts tout au moins, un caractère d'information et de consultation, et en évitant naturellement de refaire à double du travail déjà entrepris.

Le but du Centre de Liaison, est-il dit, dans le règlement provisoire qui a été adopté en séance constitutive le 24 septembre dernier, est de permettre aux Associations féminines de Genève de se renseigner et de se consulter mutuellement sur leurs activités et sur des sujets d'intérêt commun ; de coordonner leurs efforts et de faciliter, s'il y a lieu, une action concertée. Chaque association garde sa liberté d'action.

Onze sociétés féminines ont dès les débuts annoncé leur adhésion au Centre de Liaison ; soit les Femmes universitaires, les Femmes peintres, et sculpteurs, les Amies de la Jeune fille, le Suffrage féminin, l'Union Mondiale pour la Concorde internationale, l'Union des Femmes, l'Association d'Education Nationale, l'Association des Travailleurs sociaux, le Lycée-Club, l'Union des Institutrices primaires et l'Amicale des Ecoles enfantines. De plus, l'Union chrétienne de Jeunes Filles, et la Goutte de Lait se sont inscrites comme membres sympathisants. Un Bureau directeur de 7 membres a été élu, composé de Mme Ch. Gautier, présidente; Mme Gourd, vice-présidente; Mme Marg. Cayla, secrétaire-trésorière; Mme le Dr. Robert, Mme Ketty Jentzer, Marg. Nobs et Anne Weiglé, chacune devant, selon les règlements adoptés, être présentée par une Société différente. C'est à ce Bureau, qui s'est activement mis à la tâche avec beaucoup d'entrain, que notre journal souhaite ici le plus grand succès dans son intéressant et utile effort.

E. G.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.



Carnet de la Quinzaine

Mardi 26 octobre:

NEUCHATEL: Union Féministe pour le Suffrage. Restaurant neuchâtelois, 20 h. 15 : Séance mensuelle: 1. Nomination des membres du Comité de l'Association cantonale pour le Suffrage; 2. Compte-rendu de l'Assemblée de l'Alliance nationale de Sociétés féminines: Mme Billeret; 3. Compte-rendu de la Conférence des Présidentes; Mme Bréting; 4. De quelques points discutés par le Grand Conseil; Mme Porret; 5. Divers.

Jeudi 28 octobre:

GENÈVE: « Pro Familia », Aula de l'Ecole Secondaire des Jeunes Filles, rue Voltaire. Cours sur La Famille d'aujourd'hui. 14 h. 15: Ouverture. Allocution de M. le Conseiller d'Etat Ad. Lachenal, président du Conseil d'Etat. Les problèmes qui se posent: M. Al. Malche, professeur à l'Université. — 16 h. D'une génération à l'autre: M. P. Chaponnière, homme de lettres. — 17 h. 30: Réception offerte par Pro Familia.

Vendredi 29 octobre:

GENÈVE: « Pro Familia », Aula de l'Ecole Secondaire, 2^{me} journée du Cours sur La Famille d'aujourd'hui. 8 h. 30: La famille, sa protection par le droit: M. Albert Richadoff, professeur à l'Université. — 10 h. 15: La famille, ses hérités: le Dr. Charles Du Bois, professeur à l'Université. — 14 h. 15: La famille, ses bases économiques: Mme Anna Martin, directrice du Bureau de conseils financiers (Berne). — 16 h.: Les colonies d'habitation: M. le Dr. de Senarens, et M. Jaquet, président et administrateur de l'Association Le Coin de Terre. — 20 h. 30: (Salle Centrale, place de la Madeleine). La famille, sa santé morale: M. le pâteur Lemaitre, professeur à l'Université. (Conférence publique et gratuite).

Samedi 30 octobre:

GENÈVE: « Pro Familia », Aula de l'Ecole Secondaire, 3^{me} journée du Cours sur La Famille d'aujourd'hui. — 8 h. 30: La Famille, sa santé physique: le Dr. Besse, professeur à l'Université. — 10 h. 15: La Famille, besoins nouveaux: M. Maurice Veillard, secrétaire général du Cartel romand H. S. M. — 15 h.: Visites commentées des Colonies d'habitation du Coin de terre. (Des discussions auront lieu à la fin de chacune des conférences du vendredi et du samedi).

Prix du cours: 4 fr. Une journée: 2 fr. Prière instant de s'inscrire à l'avance, en versant le montant au compte de chèques postaux I. 4407.

Id. LA CHAUX-DE-FONDS: Association cantonale pour le Suffrage féminin, Patisserie Girod, Terreaux, 14 h. 30: Assemblée de délégués: Affaires administratives et statutaires, rapports et élection de la présidente. — Proposition de la Section de Neuchâtel: vote communal. — Thé après la séance.

Id. OLLEN: Séance sur convocation du Comité Central de l'Association suisse pour le Suffrage. Soir: Réunion commune avec les membres de la Section d'Ollon. Causeries par les membres du Comité Central.

Le Mouvement Féministe

se vend au numéro

Librairie Payot, rue du Marché, Genève
A l'Union des Femmes, r. Et. - Dumont, 22
A l'Administration, rue Micheli-Du-Crest, 14

Lundi 1^{er} novembre:

GENÈVE: Association pour le Suffrage féminin. 22 rue Et-Dumont, 20 h. 30: Séance mensuelle publique et gratuite. Qu'est-ce que le statut de la femme? Causerie sur les récents débats devant la S. d. N. par Mme E. Gourde, secrétaire générale de l'Alliance Internationale pour le Suffrage. — Thé après la séance: 50 ct.

Jeudi 4 novembre:

SOTTONS: Commission d'éducation de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses. Société romande de Radiodiffusion, 18 h. à 18 h. 15: L'entraînement à la bonne humeur, Causerie par T. S. F., par Mme L. Amanik-Kraft (Lausanne).

Vendredi 5 novembre:

LAUSANNE: Groupe suffragiste lausannois, Lycée-Club, 2 bis Lion d'Or, 20 h. 30, séance mensuelle publique et gratuite: La femme célibataire, causerie par Mme J. Paschoud, professeur à l'Ecole Vinet.

Samedi 6 novembre:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 16 h.: Thé mensuel, 16 h. 30: Le Club de jeunesse des Amies de la Jeune Fille, causerie par Mme Marcelle Béguin. Id. LA CHAUX-DE-FONDS: Groupe suffragiste, Patisserie Girod, 15 h.: Séance mensuelle: 1. Les femmes et la coopération, causerie par Mme Gruet; 2. La Conférence des Présidentes à Berne, rapport par Mme Nicolet.

Pour la publicité dans le Mouvement, s'adresser à Mme Lépine, 2, av. Soret, Genève.

Mesdames, pour vos renseignements sur achat et location d'immeubles au Tessin, adressez-vous en confiance à l'agence
"VOLUNTAS"
ALUGANO (Fondée en 1896)
(Timbre p. réponse) Prop. Mmes Volunteri.

The International Suffrage News (JUS SUFFRAGII)

Nouvelles du mouvement féministe à travers le monde

(Texte anglais et français)

Organe mensuel de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Alliance civique et politique des femmes

Prix de l'abonnement annuel: 6 sh. 6,50 fr. suisses

12, Buckingham Palace, Londres, S. W. 1.

Une adresse à retenir pour vos

FOURRURES MAISON MARTHE

Transférée RUE DU VIEUX-COLLÈGE, 4, au 2^e ét.
(En face de la Poste)

Grand choix de cols de fourrures dep. Fr. 2.90
Réparations, transformations à prix très modérés.
Exécution de tous modèles

La Maison de la Laine
et de tous les tricotages
TRICOTEUSE DE LA MADELEINE
1, rue du Vieux-Collège - Genève
(côté Poste) Tél. 45.951

Explications gratuites de Mme V. Renaud

GENÈVE. — IMPRIMERIE RICHTER

L'Gouvern de l'Union des Femmes est transféré 5, PLACE DE LA FUSTERIE

Téléphone 53.566

Situation centrale près de tous les grands magasins
Installation nouvelle :: Salon pour essayages

TROUSSEAU, LAYETTES, LINGERIE FINE et ORDINAIRE, TABLIERS,
VÊTEMENTS et SOUS-VÊTEMENTS D'ENFANTS, RACCOMMODOGÉS

LA CRÈME...

n'est pas du mortier, ne la gâchez pas
n'est pas du plâtre, ne la battez pas
n'est pas une relique, ne la conservez pas

MAIS...

fouettez-la très froide
fouettez-la en y incorporant de l'air
fouettez-la au moment de la servir
et mangez-la avec des fruits.

Achetez celle des

LAITERIES RÉUNIES

comptes de capacités ou de maturité de sa part pour prévoir, dans son cas, des peines plus douces. Quand elle vole, tue ou commet une escroquerie, elle est assimilée à l'homme. Lorsqu'elle aurait à se prononcer sur des questions d'intérêt général, ou même spécifiquement féminin: lois concernant l'enfance, la pédagogie, l'hygiène sociale on vient lui dire: Mais non cela n'est pas votre affaire. Vous n'y entendez rien. Retournez à vos chiffons. Nous nous occuperons de vous...

Oppression ? Sans doute. Voyez à l'article 149 du Code civil suisse, qui stipule que la femme divorcée doit reprendre le nom de famille qu'elle portait avant son mariage. Que le divorce soit dû à sa faute ou à celle de son ex-conjoint, peu importe: elle est indigne de porter un nom qui est celui de ses enfants. Ne croit-on pas qu'en certaines occasions, cet état de choses expose la femme à des souffrances morales qui valent qu'on s'y arrête?...

...Dans la pratique, la femme a, chez nous, les mêmes devoirs, les mêmes responsabilités que l'homme. Sauf qu'il y avait en Suisse, en 1920 un excédent de population féminine de 138.000 personnes? Sauf qu'environ 746.000 ménages étaient, à la même époque, dirigés par des femmes? Aujourd'hui, notre compagne travaille, comme nous, à la seule différence qu'elle est plus mal payée. Elle peut faire des études universitaires, comme nous, mais sans pouvoir prétendre aux mêmes situations. Elle peut être fonction-

naire, comme nous, enseigner, comme nous, mais, si elle se marie, elle doit abandonner sa situation. Pourquoi elle sente? Le mariage, en la mettant en face des réalités ménagères, en lui apportant des enfants, lui enlève-t-il toute capacité pédagogique? Il serait judiciaire, si l'on poursuivait ce raisonnement, d'admettre que le traitement de femme mariée n'a pas à être soumis à l'impôt... Sur ce point, la législation se tait, avec une prudence toute masculine.

Disons-le tout net. Le statut de la femme, dans notre pays, est absurde, et le législateur, qui s'occupe de torturer les articles 31, 32 et 34 de la Constitution, pour réduire encore un peu les rares libertés qui nous demeurent, ferait peut-être mieux de reprendre la modernisation de cette Constitution dans ceux de ses articles qui ont vieilli, dans ceux qui ne correspondent plus aux conditions actuelles: la situation de la femme doit être revue, elle doit être modifiée. Que quelques-unes d'entre elles se désintéressent de la question, soit. N'existe-t-il pas, parmi les électeurs, l'importante classe des abstentionnistes? Est-ce que cela condamne le système démocratique?

Et qu'on vienne pas nous parler du service militaire: s'il le faut, les femmes feront du service civil. Et puis, les charges et les souffrances de la maternité ne sont pas sans compenser, peut-être, l'école de recrues et les cours de répétitions...